

des Princes &c. Juillet 1766. 15

Sans que je sois coupable on me met sous la rouë.
La l'on me fait souffrir & je ne sçais pourquoy,
Et sans avoir pitié de moi,
Chacun à qui mieux, mieux à mes dépens se jouë:
Après m'avoir réduit presqu'en petits morceaux,
On me met en plusieurs monceaux:
On me broye, on me tourne, on me coupe, on
m'entame,
Et ces cœurs plus cruels que le loup ravissant,
Encore que je sois innocent,
Après m'avoir roüé me jettent dans la flamme,
Et m'ayant fait souffrir cent supplices ardents,
On me déchire à belles dents.
Mortels dont la fureur ne peut être assourvie,
Quoy, me reprochez vous de vous donner la vie?

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LE lendemain de l'exécution du Comte de Lally (*), on en rendit compte à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & l'on procéda au jugement de trois accusés, sur lesquels il avoit été ordonné un sursis jusqu'après l'exécution du Criminel. Ces accusés sont Armand-Antoine-François Frerard de Gadeville, Jacques-Hugues de Chaponnay, & Jacques Pouilly. Le premier & le second ont été blâmés, étant à genoux dans la Grand'Chambre, & condamnés

Fin de l'af-
faire du
Comte de
Lally.

(*) Voyez notre dernier Journal, page 425 & suivantes.